

Recommandations

Au terme de l'évaluation des pays, Save the Children recommande

- **Recommandation générale**

- Faire en sorte que chaque mère et chaque nouveau-né en situation de crise ait accès à des soins de santé de qualité: Les gouvernements et les partenaires internationaux doivent soutenir les systèmes de santé, notamment en investissant dans les infrastructures sanitaires, en assurant leur bon entretien et en éliminant les obstacles financiers éventuels qui entravent l'accès des mères et des enfants aux soins de santé.
- Investir dans les femmes et les filles et assurer leur protection: l'accès des femmes et des filles aux biens et aux ressources ainsi que le contrôle desdites ressources, favorise la santé maternelle et néonatale.
- Renforcer la résilience à long terme pour atténuer les effets néfastes des crises sur la santé pour faire en sorte que les mères ne soient pas limitées dans leurs capacités à protéger leurs enfants et à subvenir à leurs besoins.
- Concevoir des interventions d'urgence dans une perspective à plus long terme et en tenant compte des besoins spécifiques des mères et des nouveau-nés: les soins de santé reproductive doivent être une priorité dans les interventions d'urgence.

- **Recommandations spécifiques pour le Mali**

- Le Gouvernement du Mali et ses partenaires doivent rendre rapidement fonctionnels les centres de santé non opérationnels au Nord du Mali et soutenir ceux qui sont défectueux dans le reste du pays.
- Le Gouvernement du Mali doit porter le budget de la santé à 15% du budget national conformément aux engagements pris à Abuja en 2001. Il doit aussi communiquer de façon transparente et cohérente sur les progrès dans ce domaine.
- Le Gouvernement du Mali doit adopter et mettre en œuvre rapidement le projet de politique nationale de financement de la santé 2014-2023 en vue de protéger les femmes et les enfants qui souffrent, entre autres, de l'impact de la crise humanitaire du pays.

- Le Gouvernement du Mali et ses partenaires doivent inscrire leurs actions dans le cadre du Plan d'Action Global « Chaque nouveau -né » qui sera adopté en mi -mai 2014 par l'Assemblée Mondiale de la Santé.